

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
3 avril 2024
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf avril, à vingt heures précises,

3 avril 2024

Le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES; Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absente et excusée :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SUBVENTION ASSOCIATIONS 2024-010

Monsieur le Maire donne la parole à Aurélie HOUDAYER.

Aurélie HOUDAYER rappelle au Conseil municipal que les subventions proposées à cette séance sont en accord avec le règlement mis en place les années passées concernant les associations.

Voici les sommes sollicitées par les associations communales :

	2024
Associations communales	
APE La Vallée des Enfants	200,00 €
Comité des fêtes	200,00 €
Culture et Patrimoine	200,00 €
Génération mouvement	200,00 €
Groupe Sportif de Torcé en Vallée	200,00 €
Torcé Football club	200,00 €
Les étoiles de Martine	200,00 €
Les festins lyriques	200,00 €
Torcé Loisirs	200,00 €
Torcé Loisirs Bibliothèque	1 800,00 €
Subvention exceptionnelle Festins Lyriques Concert	200,00 €
Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes illuminations	1 662,00 €
<i>Sous total Associations Communales</i>	5 462,00 €
Organismes de formation	
CFA de la Coiffure de la Sarthe	50,00 €
MFR Bernay en Champagne	100,00 €
MFR Mortagne au perche	200,00 €
MFR Verneil le Chétif	50,00 €
<i>Sous total Organisme de Formation</i>	400,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	5 862,00 €
Participations facultatives	
Fondation du patrimoine Nantes	120,00 €
Association des orgues de Bonnétable	50,00 €
SOUS TOTAL PARTICIPATIONS	170,00 €
TOTAL SUBVENTIONS + PARTICIPATIONS FACULTATIVES	6 032,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette proposition et se retire du vote :

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les subventions ci-dessus proposées.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

